



DESCRIPTION DE POSTE : PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

MARS 2015

GROUPE WSP GLOBAL INC. (LA « SOCIÉTÉ »)

MARS 2015

DESCRIPTION DE POSTE

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a adopté la description de poste ci-après pour le président et chef de la direction (le « chef de la direction »). Le chef de la direction rend compte au conseil pour l'ensemble de la gestion de la Société et de l'observation des politiques adoptées par le conseil. Le chef de la direction assume l'entière responsabilité pour l'exploitation et les activités quotidiennes de la Société et de ses filiales conformément au plan stratégique et aux budgets d'exploitation et d'immobilisations. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les principales responsabilités du chef de la direction sont :

- 1 gérer le rendement stratégique et opérationnel de la Société conformément aux buts, aux politiques et aux objectifs établis par le conseil, notamment superviser les efforts de la Société pour atteindre et conserver une position concurrentielle satisfaisante au sein de son secteur;
- 2 élaborer, pour examen et approbation par le conseil, un plan stratégique annuel qui prend notamment en compte la croissance potentielle par des acquisitions stratégiques, les possibilités et les risques à long terme inhérents aux activités de la Société;
- 3 élaborer, en collaboration avec le chef de la direction financière et le chef de l'exploitation, un plan opérationnel et un budget annuels qui appuient la stratégie à long terme de la Société;
- 4 nouer de solides relations de travail avec le conseil;
- 5 tenir le conseil informé du rendement de la Société et des événements qui touchent ses activités, notamment les possibilités offertes sur le marché et les développements positifs ou négatifs;
- 6 respecter l'indépendance du conseil, notamment discuter des grands engagements de la Société avec le conseil avant qu'ils ne soient pris et respecter le besoin des administrateurs indépendants de se rencontrer de manière indépendante;
- 7 superviser le chef de la direction financière et le chef de l'exploitation, s'assurer que les activités commerciales quotidiennes de la Société sont gérées de manière appropriée et à cette fin, élaborer et mettre en place des processus grâce auxquels il sera possible d'atteindre les buts et les objectifs de la Société sur les plans des finances et de l'exploitation;
- 8 mettre en place une structure organisationnelle appropriée, s'assurer que la Société peut compter sur une équipe de direction efficace qui relève de lui et qu'il existe une véritable collaboration entre les membres de cette équipe;
- 9 évaluer le rendement des autres dirigeants et des autres cadres de la Société et formuler des recommandations quant à leur rémunération;
- 10 entretenir un climat de travail positif et respectueux de l'éthique, susceptible d'attirer, de retenir et de motiver les employés les plus qualifiés, à tous les niveaux;

- 11 s'assurer que les employés connaissent les objectifs de la Société et savent comment orienter leurs efforts; s'assurer également qu'il existe des normes et des mesures de rendement explicites et adéquates;
- 12 superviser les stratégies en matière de capital humain qui visent à attirer, à fidéliser et à motiver le personnel et à optimiser l'utilisation des ressources humaines et des ressources financières de la Société;
- 13 veiller à ce que l'information circule continuellement chez les membres du personnel de la Société;
- 14 assurer, sous le leadership du chef de l'exploitation, la mise en place de pratiques en matière de santé et de sécurité pour la Société et veiller à ce que ces pratiques soient observées;
- 15 superviser la mise en application des grandes politiques de la Société;
- 16 s'assurer, lorsque c'est nécessaire, en collaboration avec le conseil et les autres membres de la direction, qu'un plan de relève efficace est en place pour le poste de chef de la direction et d'autres postes cadres au sein de la Société;
- 17 établir et préserver des lignes de communication avec la communauté d'investisseurs et, en collaboration avec la personne responsable des relations avec les investisseurs, agir en tant que porte-parole de la Société.